

Ce protocole sanitaire repose sur celui mis en place par le Ministère de l'Éducation Nationale.

Il s'agit d'un résumé qui reprend les points qui nous semblent essentiels de porter à votre connaissance. Vous pouvez toutefois consulter ce protocole dans son intégralité en suivant le lien suivant : <https://www.education.gouv.fr/media/67185/download>

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Ils s'engagent, notamment, à ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas d'apparition de symptômes évoquant le Covid 19 chez l'élève ou dans la famille de l'élève.

Les parents sont invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'école. En cas de symptômes ou de fièvre (37,8°C), l'enfant ne devra pas se rendre à l'école.

Le jour de la rentrée, les élèves bénéficient d'une **information pratique sur la distanciation physique, les gestes barrière dont l'hygiène des mains**. Cette sensibilisation est répétée autant que nécessaire, pour que la mise en œuvre de ces prescriptions devienne un rituel.

Le personnel de direction, les enseignants ainsi que tous les autres personnels sont formés par tous moyens aux gestes barrière, aux règles de distanciation physique et au port du masque pour eux-mêmes et pour les élèves dont ils ont la charge le cas échéant.

1. ACCUEIL DES ÉLÈVES

A L'ARRIVÉE DANS L'ÉTABLISSEMENT

- Un adulte sera placé à l'entrée unique de l'établissement (cour sud) pour filtrer les arrivées et le flux de personnes. L'accès par le porche au bout de la rue Château Charrin sera condamné.
- Le port du masque pour les élèves si le respect des règles de distanciation risque de ne pas être respecté sera obligatoire.
- Maintenir les portes d'entrée (porte, portail et/ou tourniquet) ouvertes pendant l'accueil (pour autant que les enjeux de sécurité le permettent) pour limiter les points de contact.
- L'accès aux locaux à toutes personnes externes à l'établissement (parents, autres accompagnants, etc.) est interdite.
- Le lavage des mains (eau et savon avec séchage soigneux avec une serviette en papier jetable sinon à l'air libre) sera obligatoire à l'arrivée au collège. L'utilisation d'une solution hydroalcoolique peut être envisagée pour gagner du temps.

EN SALLE DE CLASSE

- L'accès direct aux salles de classes se fait directement après le lavage des mains, sans pause ni regroupement.
- Une signalétique facile à comprendre et visible sera mise en place (panneaux, fléchages, etc.) pour garantir un sens de circulation dans le respect des règles d'incendie et d'évacuation. Le sens unique de circulation sera privilégié.
- Les portes pouvant l'être seront maintenues en position ouverte pour éviter les points de contact.
- Les portes des classes sont maintenues ouvertes jusqu'à l'arrivée de l'ensemble des élèves.

ACCUEIL EN RECREATION

- Les temps de récréation seront échelonnés entre les classes.
- En récréation port du masque pour tous (adultes et enfants).
- Surveillance par des adultes du respect de la distanciation physique et du port effectif du masque par les élèves en récréation
- Les jeux de contact ou de ballon et tout ce qui implique des échanges d'objets seront interdits
- L'utilisation des bancs est interdite.
 - En cas de conditions climatiques inadaptées, et sans possibilité d'avoir un espace extérieur abrité permettant la distanciation physique, les récréations se feront comme un temps de pause en salle de classe.

ACCUEIL DANS LES SANITAIRES :

- 3 élèves présents simultanément dans les sanitaires afin de respecter la distanciation physique.
- lavages les mains avant et après l'usage des WC (mise à disposition de savon)

2. GESTION DE LA CIRCULATION DES ÉLÈVES ET ACTIVITÉS

La circulation sera matérialisée, les élèves devront respecter un sens de progression pour éviter les croisements. Des zones d'attente seront identifiées et adaptées au respect de la distanciation physique.

La signalétique sera facile à comprendre et visible (panneaux, fléchages et rubalise). Les bancs, les rampes et autres zones de contact seront condamnés.

Les rassemblements se feront dans la cour sud en maintenant la distanciation physique. L'entrée de la cour nord sera fermée.

Les élèves passeront en petit nombre par les sanitaires pour le lavage des mains sous le contrôle d'un adulte avant de progresser vers la salle de classe. Les mains seront désinfectées à l'entrée et à la sortie de la classe.

Lors des déplacements, et pendant la récréation le port du masque par les adultes et les élèves est obligatoire. Il appartient aux parents de fournir des masques à leurs enfants (à raison de deux par jour) lorsque ceux-ci seront facilement accessibles à l'ensemble de la population.

Les élèves resteront dans la même salle de classe, ce seront les professeurs qui changeront de salles.

Les élèves se déplaceront par petits groupes, sous le contrôle d'adultes, y compris le midi et pendant les pauses.

Les emplois du temps seront revus pour que les temps de pause soient échelonnés et pour limiter les changements d'enseignants.

En récréation, les jeux de contact et de ballon et tout ce qui implique des échanges d'objets seront proscris.

Les élèves ne manipuleront pas de matériel informatique ou multimédia, le CDI sera fermé et l'utilisation du vidéoprojecteur sera privilégiée.

Activités sportives

La pratique sportive sera limitée aux activités physiques de basse intensité sans contact physique et en respectant la distanciation physique. Les pratiques à l'extérieur seront privilégiées.

L'utilisation des vestiaires se fera par petits groupes, les douches seront proscrites.

Les locaux et structures seront désinfectés très régulièrement

3. DEMI-PENSION

A la cantine, organisation des temps de restauration et d'accès de manière à limiter au maximum les files d'attente et les croisements de groupes d'élèves dans les couloirs. Le respect des mesures physiques de distanciation s'applique dans tous les contextes et tous les espaces : les temps de passage, la circulation, la distribution des repas. La gestion des matériels collectifs (plateaux, couverts, brocs d'eau, etc.) est adaptée pour limiter les contacts.

- ❖ En cas d'impossibilité de restauration dans les lieux habituels dans le respect des prescriptions précédentes, la restauration pourra se faire sur la cour sous la surveillance d'un adulte et sous forme de paniers repas, dans le respect des règles d'hygiène et de la chaîne du froid.
- ❖ Organiser le lavage des mains avant et après chaque repas.
- ❖ En cas d'assistance aux élèves pour la prise des repas, les personnels portent un masque et se lavent les mains entre chaque contact.
- ❖ Nettoyage des tables, et des chaises après les repas selon la méthode définie dans la fiche thématique « nettoyage et désinfection ».
- ❖ Prévoir les modalités de distribution d'eau de manière à limiter les contacts. .
- ❖ Adapter la distribution des repas et des couverts pour limiter les contacts.
- ❖ Aération du local de prise des repas avant et après, en ouvrant les fenêtres par exemple, ou veiller au bon fonctionnement de la ventilation.

4. NETTOYAGE ET DÉSINFECTION

- ❖ Nettoyage et la désinfection des sols au minimum une fois par jour pour tous les espaces utilisés ou de passage.
- ❖ Nettoyage et désinfection plusieurs fois par jour, des espaces utilisés, des surfaces et objets fréquemment touchés (dans la journée, si les surfaces ne sont pas visiblement souillées, une désinfection directe sans nettoyage préalable est suffisante) :
 - sanitaires : toilettes, lavabos, robinets, chasses d'eau, loquets, interrupteurs, etc. ;
 - points de contact : poignées de porte et de fenêtre, interrupteurs, boutons d'ascenseur, rampes d'escalier, etc.

Les matériels pédagogiques et les objets manipulés par les élèves ou les personnels pourront être désinfectés après utilisation par le biais de lingettes désinfectantes conformes à la norme précitée.

- ❖ En complément du traitement quotidien, lorsque des groupes d'élèves différents se succèdent dans une salle, notamment pour les enseignements spécifiques, un nettoyage approfondi des tables, chaises, équipements et matériels en contact avec les élèves est réalisé entre chaque groupe, si possible à l'aide de lingettes désinfectantes.

Salles de classe : nettoyage approfondi des sols, portes, tables, chaises, mobilier, etc., chaque soir.

- ❖ S'assurer que la fréquence de nettoyage approfondi est augmentée dans les espaces utilisés pour tous les points de contact, les zones fréquemment touchées et les matériels à usage multiple.
- ❖ nettoyage approfondi des tables, chaises, équipements et matériels en contact avec les élèves lorsque des groupes différents se succèdent chaque soir.

5. LES TRANSPORTS SCOLAIRES :

Nous avons questionné notre transporteur concernant les 2 lignes privées du collège (Lons et Chaumergy).

Il s'est engagé à prendre un certain nombre de mesures afin de garantir le respect de la distanciation sociale notamment.

Voici les plus importantes :

- Une place sur 2 est condamnée.
- Les 8 fauteuils (2 premières rangées de sièges) derrière le conducteur sont condamnés.
- La montée dans le bus se fera exclusivement par la porte arrière.
- Masque pour le conducteur et gel hydroalcoolique à disposition dans le véhicule.

Concernant les lignes gérées par la région, nous n'avons aucune information pour l'instant.

Nous vous invitons néanmoins à consulter régulièrement l'adresse suivante :

<https://www.bourgognefranche-comte.fr/transport-scolaire-jura>

6 .LA GESTION DE CAS SUSPECT

En cas de survenue de symptômes évocateurs avec ou sans fièvre chez un élève ; il sera immédiatement isolé dans le respect impératif des mesures barrière.

Les parents seront appelés immédiatement afin de venir chercher leur enfant.

Le chef d'établissement prévient le personnel de santé de l'éducation nationale qui sera amené à mettre en place, si besoin, un processus de suivi et d'isolement des cas contacts selon les prescriptions qui seront définies par les autorités sanitaires.

Les gestes barrière doivent être appliqués en permanence, dans l'établissement, par chaque membre de la communauté. Ce sont les mesures de prévention individuelles les plus efficaces actuellement contre la propagation du virus.

Il est indispensable que les élèves respectent ces gestes barrière, la distanciation et les gestes sanitaires.

Dans l'éventualité où un élève ne serait pas en mesure de respecter ces règles, nous ne serons plus en mesure de l'accepter au sein de l'établissement.

Mme ROSTOLLAN
Chef d'établissement